

		Collège	École de culture générale (ECG)	Formation professionnelle initiale												
Degré secondaire II	5	<b>Maturité gymnasiale</b> 11 disciplines fondamentales, 1 option spécifique, 1 option complémentaire, Travail de maturité	<b>Maturité spécialisée</b>	<b>Maturité professionnelle</b> (à plein temps ou à temps partiel)	<b>Maturité professionnelle</b> (à plein temps ou à temps partiel)	19-20										
	4			<b>Diplôme d'ECG</b> Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)		<b>Certificat fédéral de capacité (CFC)</b>	<b>Certificat fédéral de capacité (CFC)</b> Formation duale ou en école à plein temps. <i>Possibilité de faire une maturité professionnelle intégrée dans les 4 ans de formation.</i>	18-19								
	3					<b>Certificat fédéral de capacité (CFC)</b> Formation duale ou en école à plein temps. <i>Possibilité de faire une maturité professionnelle intégrée dans les 3 ans de formation.</i>		<b>Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)</b> Apprentissage en 2 ans	17-18							
	2								16-17							
1	15-16															
Scolarité obligatoire	Degré secondaire I	*	<b>Cycle 3 (cycle d'orientation) - système à niveaux</b> Tronc commun (classes hétérogènes) avec des disciplines à 2 niveaux (1, 2) En 9e : niveaux en Français et Mathématiques. En 10e et 11e : niveaux en Français, Mathématiques, Allemand et Sciences de la nature.			Enseignement spécialisé	14-15									
			13-14													
	Degré primaire	8	7	6	5	4	3	2	1	Cycle 2	12-13					
												Cycle 1	11-12			
														10-11		
															9-10	
																8-9
6-7																
	5-6															
		4-5														
			Année	Age												

\* La 11e année de scolarité obligatoire peut compter comme première année d'études gymnasiales (pour les élèves avec les conditions requises) et se déroule déjà dans les gymnases.

**Offres transitoires possibles à la fin de la scolarité obligatoire :** école préprofessionnelle, classe de préapprentissage, classe d'accueil et d'intégration.

Possibilité de faire une 12e année à l'école obligatoire.